

Interreg V-A EMR
People to People

Micro-projets P2P Guide « Communication »





Interreg V-A EMR

People to People

Table des matières

Introd	uction	3
À prop	oos du contexte	3
Bases	juridiques en vigueur	4
Règles	à respecter en matière de communication	4
Améli	oration de la visibilité de votre projet	4
1)	Dans quelle langue communiquer ?	4
2)	Logos + mention de subvention: nous utilisons une identité commune	4
3)	Affiche d'information relative au projet subsidié	7
4)	Roll-up People to People et programme Interreg	7
5)	Présence sur Internet (+ médias sociaux)	7
6)	Organisation d'une action de communication	8
7)	Exigences en matière « d'affichage et d'annonce d'un projet »	8
Annex	es au manuel de communication relatif aux micro-projets P2P :	10



Manuel Communication

05.2018

Introduction

Cher lecteur,

Cher promoteur de micro-projet,

Le présent manuel reprend toutes les informations nécessaires dont vous aurez besoin pour concevoir une communication efficace dans le cadre de votre micro-projet P2P.

La communication est en effet un élément essentiel car elle contribue à la publicité et à la visibilité appropriées et efficaces de votre micro-projet.

À propos du contexte

Au sein du projet-cadre People to People Interreg V-A EMR, la Stichting Euregio Meuse-Rhin (EMR) soutient des micro-projets dont le but est de stimuler les rencontres et les échanges transfrontaliers entre citoyens, associations, organisations, visiteurs et institutions publiques.

La promotion d'activités transfrontalières proches du citoyen, par exemple l'organisation d'événements (également destinés à un plus large public), le développement d'initiatives et d'instruments communs,... devrait améliorer la prise de conscience favorisant une collaboration au-delà des frontières, consolider la perception et l'expérience au sein de la région frontalière tout en améliorant la qualité de vie des habitants de l'EMR.

Parmi les objectifs fixés en matière de communication et de publicité relative aux projets, citons plus particulièrement :

- la mise à disposition d'informations claires pour les bénéficiaires de subventions européennes,
- l'information du grand public concernant la participation de l'Union Européenne à la réalisation de micro-projets P2P.

Le présent manuel reprend les divers canaux de communication concernés ainsi que certaines informations pouvant s'avérer utiles en termes de visibilité des micro-projets P2P et de contacts avec les médias.

Il pourra faire office d'outil de référence pour toute personne/organisation souhaitant réaliser un microprojet dans le cadre du projet-cadre transfrontalier People to People.





Manuel Communication

05.2018

Bases juridiques en vigueur

Nous renvoyons le lecteur :

- à la directive (UE) n° 1303/2013, Annexe XII, n° 2.2 (directive générale) 1
- au règlement d'exécution (UE) n° 821/2014, Art. 4, 5; Annexe II2
- Information et communication afférente aux projets Interreg V-A EMR
- Manuel pour les micro-projets People to People Interreg EMR

Règles à respecter en matière de communication

Lors de la réalisation de micro-projets P2P, les promoteurs se doivent de respecter certaines règles en matière de communication, règles notamment répertoriées dans les directives applicables en matière d'information et de publicité du programme Interreg V-A EMR ainsi que dans celles de la Commission Européenne.

Ces règles sont incontournables et influencent directement l'éligibilité des coûts concernés subsidiés dans le cadre du micro-projet P2P déposé. Voir également à ce propos le guide de référence.

Amélioration de la visibilité de votre projet

Si vous respectez personnellement, en tant que promoteur d'un projet, certaines règles en matière de publicité et de communication, nous vous proposons en échange d'améliorer la visibilité de votre projet en nous communiquant vos publications, vos brochures, vos présentations Web, etc.

Nous veillerons ensuite à les diffuser et à les partager par le biais de nos propres moyens de communication.

Contact: sonjafickers@euregio-mr.eu

1) Dans quelle langue communiquer?

Il convient de communiquer dans les différentes langues des partenaires concernés, en fonction du territoire couvert par le projet.

2) Logos + mention de subvention: nous utilisons une identité commune.

Toutes les actions de communication et d'information à mettre en œuvre dans le cadre du projet (aussi bien sous forme imprimée que numérique) doivent faire clairement référence :

- A la subvention par le biais du projet **People to People** Interreg V-A de l'**Euregio Meuse-Rhin**;
- au soutien du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du programme **Interreq V A de l'EMR**;
- aux cofinanceurs éventuels.





Manuel Communication

05.2018

Cette référence se concrétisera par le recours aux logos et à la mention de subvention correspondants.

Voici les *logos* qu'il convient d'utiliser :











Et voici un exemple de mention de subvention :

<u>Publications imprimées</u>:

Avec le soutien du Fonds Européen de Développement Régional. L'Union européenne investit dans votre avenir.

• Texte libre :

Le micro-projet [nom du projet] est cofinancé - dans le cadre du projet People to People Interreg V-A de l'EMR - par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et par [nom du cofinanceur régional].

Quels éléments faut-il reprendre ?

- **Publications imprimées de petite taille** (par ex. prospectus, invitations, programmes d'événements) => *EMR* + *Logo Interreq* + *mention de subvention*;
- **Publications imprimées de grande taille** (par ex. brochures > env. 10 pages, banderoles, bannières, affiches) => *EMR* + *Logo Interreg* + *mention de subvention* + *Logos de tous les cofinanceurs*;
- Page Web, médias sociaux, présentations Powerpoint => EMR + Logo Interreg + mention de subvention + Logos de tous les cofinanceurs (voir à ce sujet le point 1.5);
- **Matériel** acheté dans le cadre du micro-projet : (petits cadeaux, matériel informatique, télécommunications, etc.) => *EMR* + *Logo Interreg* + *mention de subvention*;
- **Communiqués de presse**, contributions rédactionnelles, etc. => *référence* à la subvention dans le texte libre ;
- Articles Web de très petite taille : EMR + Logo Interreg.





Manuel Communication

05.2018







Norme requise:

- Le logo doit être clairement visible, être utilisé de façon pertinente et afficher une taille adéquate, le texte « Union Européenne » devant par ailleurs rester visible.
- Si l'on reprend d'autres logos, les logos EMR et Interreg ne peuvent pas être de taille inférieure aux autres.
- Sur les pages Web et les autres publications numériques, les logos doivent contenir un lien renvoyant à la page Web de l'Euregio Meuse-Rhin (www.euregio-mr.com) ou au programme Interreg V-A de l'EMR (www.interregemr.eu).

Positionnement et taille

- Sur la page Web, la référence à la subvention doit être positionnée de façon à ce que, directement après avoir ouvert la page Web dans la fenêtre de visualisation, un outil numérique apparaisse, évitant ainsi que l'utilisateur ne doive faire défiler la page.
- Le logo doit se trouver dans le coin supérieur gauche, dans la disposition suivante : à 22,45 mm du bord gauche et à 23,63 mm du bord ci-dessus; la taille minimale étant de 38,1 mm.

Affichage:

- On utilisera de préférence le logo couleur. Des logos gris et noir & blanc sont également disponibles si le logo couleur ne s'avère pas approprié.
- Veuillez toutefois n'utiliser que les fichiers d'origine.

Les logos sont disponibles sous forme numérique via le lien suivant : http://www.euregio-mr.com/

Lettrage:

Logo EMR

Le logo de l'EMR se compose du signet et des lettres « EMR ».

Les couleurs du signet sont :

PMS:

Vert = PMS 357

Bleu = PMS 295

Noir = sans référence

CMYK

Vert = C 79, M 0, Y 87, K 56

Bleu = C 100, M 56, Y 0, K 34

Logo Interreg

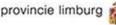
Vous trouverez si besoin toutes les informations techniques nécessaires dans le document information et communication pour les projets Interreg V-A EMR.

Disponibilité :

















Manuel Communication

05.2018

Le chef de file d'un micro-projet mettra à la disposition des partenaires du projet, conformément aux autres dispositions annexes de l'UE, la mention de subvention à utiliser en tant que logo ainsi que le logo du programme et ceux des instances de cofinancement.

3) Affiche d'information relative au projet subsidié

Conformément au règlement UE¹, chaque partenaires du projet doit au minimum prévoir sur le lieu du projet - et pour chaque projet distinct – une affiche (de taille minimale A3) reprenant des informations relatives au projet concerné et ce, à un endroit bien visible – par exemple à l'entrée d'un bâtiment – en faisant référence au soutien financier de l'Union Européenne et des autres cofinanceurs.

Nous mettons à cet effet une proposition d'affiche en format A3 à votre disposition sur notre page Web.

Vous pouvez également faire preuve de créativité et concevoir vous-même une affiche, un roll-up ou tout autre élément similaire, ou encore insérer une photo spécifique et utiliser votre propre affiche. Dans ce cas, vous devez bien entendu respecter les exigences reprises au Point 2 concernant les logos et la référence à la subvention.

4) Roll-up People to People et programme Interreg

Pour les événements centralisés portant sur la réalisation du micro-projet P2P, vous êtes prié de signaler la subvention correspondante en posant un roll-up People to People et éventuellement celui du programme Interreg V-A EMR.

Nous mettrons avec plaisir ce ou ces roll-up/s à votre disposition. Veuillez pour cela, prendre contact avec la chargée de projet auprès de la Stichting Euregio Meuse-Rhin via (<u>sonjafickers@euregio-mr.eu</u>) et pensez à réserver à temps.

Veuillez par ailleurs photographier les roll-ups présentés et transmettre celles-ci à la chargée de projet.

5) Présence sur Internet (+ médias sociaux)

Références sur la page des partenaires du projet

Les partenaires du projet doivent attirer l'attention sur le micro-projet P2P sur leur propre page Web :

- Bref descriptif du projet, avec objectifs et résultats, sans oublier la référence au soutien financier de l'Union européenne;
- Les logos concernés ainsi que la référence à la subvention doivent être intégrés de façon bien visible.
- Les logos doivent contenir un hyperlien renvoyant à la page Web du programme (http://www.euregio-mr.com/ + www.interregemr.eu).

¹ Règlement (UE) n° 1303/2013), Annexe XII, point 2.2.2b)





Manuel Communication

05.2018

Page Web distincte du micro-projet P2P

S'il existe une page Web distincte correspondant au projet, elle devra reprendre les éléments suivants :

- Un descriptif du projet, de ses objectifs et de ses résultats, adapté à l'importance du financement.
- Une référence claire à la subvention par le biais d'un texte de référence (par ex. : « subventionné par ») ainsi que les logos de l'Euregio Meuse-Rhin et du programme Interreg, qui doivent apparaître dès l'ouverture de la page.
- Un hyperlien vers l'EMR et la page Web du programme (http://www.euregio-mr.com + www.interregemr.eu)

Médias sociaux

De nos jours, les « médias sociaux » sont devenus indissociables de toute action de communication. Vous pouvez vous aussi, grâce à ce moyen de communication, contribuer à l'amélioration de la visibilité du micro-projet P2P Interreg V de l'EMR tout en mettant l'accent sur son soutien par le FEDER.

Les exigences reprises au point 2 concernant la communication et la publicité s'appliquent également à toute présence via médias sociaux en relation avec les activités liées au projet.

6) Organisation d'une action de communication

Il convient de prévoir au minimum une action de communication dans le cadre de tout micro-projet P2P. Cette action peut prendre différentes formes :

- ⇒ communiqué de presse;
- information destinée à un large public (événement, participation à un événement par le biais d'un stand...);
- ⇒ conférence de presse.

D'autres types d'actions peuvent bien entendu être prévus en fonction des diverses étapes particulières d'un micro-projet.

7) Exigences en matière « d'affichage et d'annonce d'un projet »

Evénements

Lors des événements, conférences, séminaires ou autres organisés, il convient de prévoir un drapeau de l'UE / un drapeau Interreg / un drapeau EMR sur le lieu concerné. Tous les documents distribués pendant l'événement concerné ainsi que les communiqués de presse éventuels devront répondre aux exigences en matière de publications (voir point 2).

Nous mettrons volontiers le drapeau de l'UE à votre disposition. Veuillez pour cela contacter le chef de projet auprès de la Stichting Euregio Meuse-Rhin via (sonjafickers@euregio-mr.eu) et pensez à réserver à temps.

Il convient par ailleurs d'informer le grand public du fait que le micro-projet est financé dans le cadre du programme People to People Interreg de l'EMR.





Manuel Communication

05.2018

Formations et formations continues - Séminaires

Si une formation / formation continue bénéficie du soutien financier du FEDER dans le cadre d'un micro-projet P2P, les partenaires du projet veilleront à ce que les participants à ce projet soient informés de ce soutien. Il faut par conséquent prévoir une référence bien visible à ce soutien de l'UE avec l'aide du programme Interreg V-A de l'EMR.

Tout document et toute attestation de participation ou certificat remis dans le cadre d'un tel projet devra également respecter les exigences mentionnées au point 2 en termes de publicité.

Pour rappel : il faut absolument conserver au minimum un exemplaire de tous les documents attestant du respect des règles en matière d'information et de publicité liée aux subventions européennes (photos, communiqués de presse, invitations, brochures, etc.).

Ces documents devront être présentés en cas de vérification ultérieure.

Après approbation du rapport final, ces documents doivent être conservés pendant *cinq ans minimum* par le promoteur du projet et au plus tard jusqu'au 31.12.2028.





Manuel Communication

05.2018

Annexes au manuel de communication relatif aux micro-projets P2P:

Annexe 1 : Logos (disponibles sous forme numérique dans http://www.euregio-mr.com/fr/service/people-to-people/Logos%20P2P.zip/view

Annexe 2: Présentation du poster A3 (disponible sous forme numérique dans http://www.euregio-mr.com/fr/service/people-to-people/Int%20V%20-%20Poster%20for%20approved%20projects.zip/view

